

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013

Date de la convocation : 12 décembre 2013 Date d'affichage: 12 décembre 2013	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 16 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille treize, le dix-sept décembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain Fort, maire</i>	Présents : Alain FORT, Stéphanie DELGUTTE, Dominique POUGNARD, Stéphane BONNIN, Rémy GUIOCHON, Patrice BARBOT, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, Jean-Jacques BAZIREAU, Fabrice BRAULT, Christine FAZILLEAU, Marc CHOLLET, Max LAURENT, Susanne SCHMITT Pascal AMICEL, Nadette PORCHER, Joëlle VIAUD
Secrétaire de séance : Ch BAVEREL, secrétaire de mairie	Absents excusés : Hervé SABOURIN, Bruno MARCHAND, Renaud POUGET,

La séance est ouverte à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR**1. Approbation du procès verbal du 5 novembre 2013**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

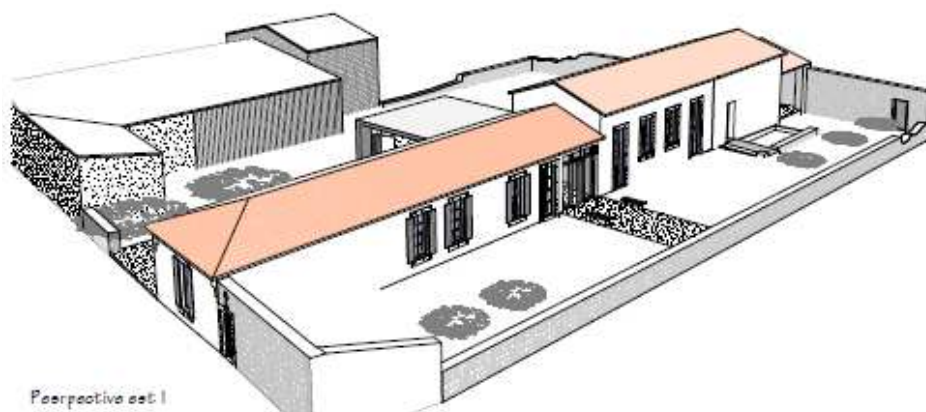
2. SALLES MULTIFONCTIONS**Dépôt des demandes de subventions**

Alain Fort informe les membres du conseil que ce point prévu à l'ordre du jour ne pourra pas être traité ; en effet, la note de cadrage pour les demandes de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est parvenue à la mairie le 17 décembre. Elle fixe les catégories éligibles aux versements des subventions et la date limite de dépôt des dossiers au 14 février 2014.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté au Comité de pilotage, vendredi 13 décembre, l'avant-projet sommaire (APS). Cette étude présente les choix d'aménagement et l'estimation des dépenses. Une analyse de ce document sera réalisée par le comité de pilotage, élargi à l'ensemble du conseil municipal, le 7 janvier prochain. Ce comité sera chargé de valider l'APS -pour permettre de déclencher la phase d'études suivante- et le plan de financement de l'opération, pour finaliser les demandes de subventions. Ces dernières devront être validées par le conseil municipal de janvier 2014 à partir des dossiers complétés.

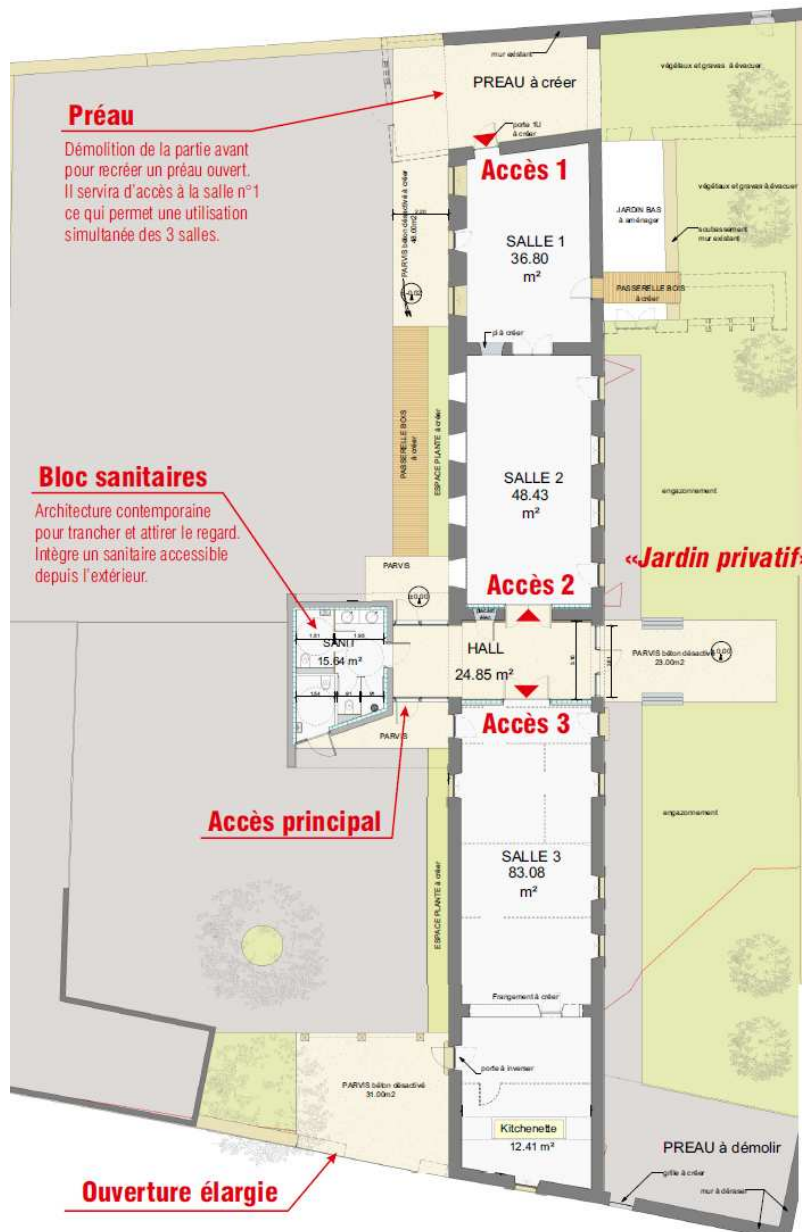
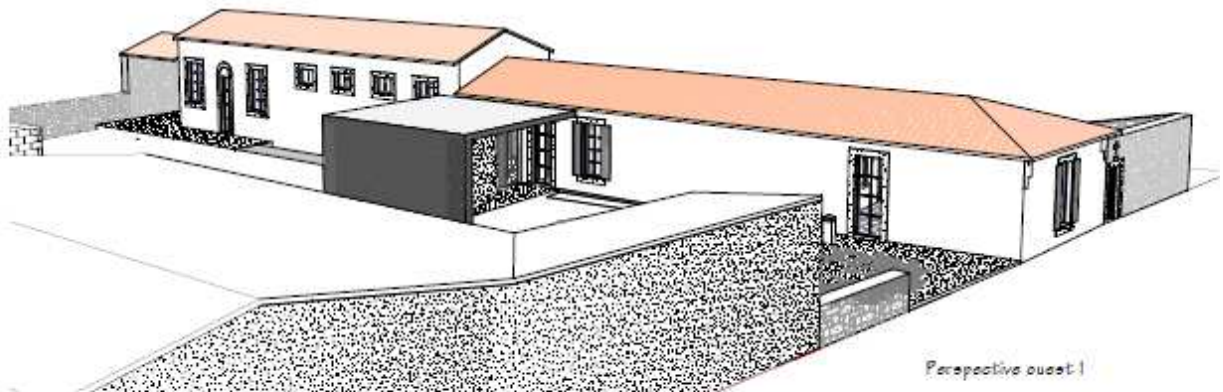
Le projet de réhabilitation de l'ancienne école privée en salles multifonctions

Stéphane Bonnin fait part des principales conclusions du diagnostic effectué par AZ Architectes : la charpente, les murs extérieurs et les ouvertures seront conservés et les fondations sont saines.



Présentation du pré-projet à l'assemblée :

De l'avis de tous, cet avant-projet sommaire (APS) reflète parfaitement le cahier des charges défini par la commission.



Planification du projet :

Nous sommes tout à fait en phase avec le planning :

Le maître d'œuvre fournira l'avant-projet définitif mi-février et le permis de construire sera déposé par la suite

Le coût d'achat du bâtiment

Alain Fort informe les conseillers que l'acte notarié est signé.

La commune est désormais propriétaire de l'ensemble immobilier (ex salle paroissiale et école privée) pour la somme totale de **41.584,69 € :**

- 40.000 € d'achat
- 1.589,64 € de frais de notaire.

A noter que cet achat a été **entièrement autofinancé** par la municipalité.

3. Décisions de la Commission Aménagement du 26.11.2013

Élagage – Fauchage

Après les travaux d'élagage réalisés au printemps par le SIVOM, il restait environ 6,5 km à nettoyer : Cette tâche a été confiée à l'entrepreneur agricole ROBIN de St-Martin ; il intervient semaine 48 pour environ 2 jours. Le coût horaire est approximativement 50 € pour l'élagueuse classique et 60 € pour le lamier.

En 2014, ces travaux d'entretien seront réalisés à deux périodes différentes : l'une au printemps (fin avril/début mai) et la seconde à l'automne (fin septembre/début octobre).

Il est prévu d'utiliser les services d'une entreprise extérieure pour tous les chemins hors bourg et villages et les services techniques municipaux pour le bourg, les villages et les zones sensibles.

2. Tracteur Deutz

Après la décision d'achat du camion benne au SIVOM de Prahecq, la question s'était posée de conserver ou non les deux tracteurs. Or, après réflexion, il s'avère que le tracteur New Holland est moins adapté à l'élagage. L'ancien tracteur Deutz sera donc conservé, pour le moment : il servira à l'élagage dans le bourg et les villages, à l'élagage ponctuel hors bourg, ainsi qu'à certains travaux de voirie. Toutefois, aucune dépense d'entretien du tracteur ne sera plus engagée sans analyse préalable et accord des élus.

3. Salle de théâtre (ex salle paroissiale)

Les membres du conseil s'accordent sur l'intérêt pour la municipalité – et les futurs usagers – à conserver et rénover cette salle, à condition que les investissements soient limités et lissés sur plusieurs exercices.

Les travaux à engager

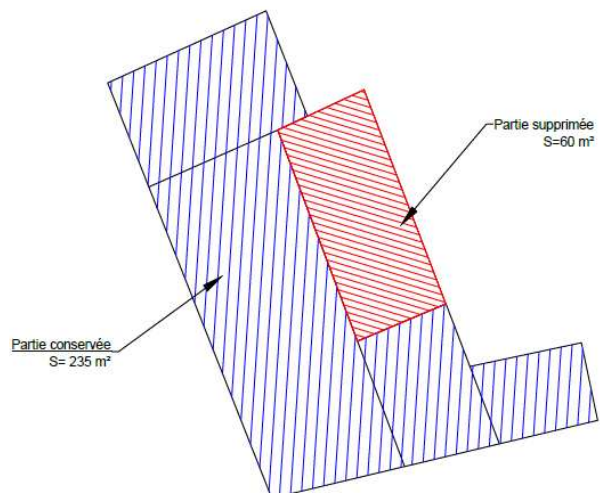
Un consensus existe au sein du conseil municipal : s'arrêter au cahier des charges de la Commission de sécurité, c'est-à-dire faire exécuter uniquement les travaux répondant à ses prescriptions et permettant la réouverture de la salle. L'investissement devra être modéré ; **et permettre une utilisation du lieu en salle de spectacles**. Les travaux de rénovation permettront de mettre en valeur ce patrimoine afin qu'il ne dépare pas le projet général d'aménagement de cette zone. Il ne s'agit en aucun cas d'une réhabilitation à neuf (dont le coût a été évalué à environ 500 000 €...).

Dans un premier temps, il est indispensable d'identifier et de chiffrer les travaux nécessaires à la réouverture de la salle. Une fois les premiers devis fournis, les projets d'amélioration seront présentés à la Commission de sécurité pour connaître leur position sur une éventuelle réouverture. En tout état de cause, ces travaux devant être programmés sur plusieurs exercices, la réouverture ne se fera pas à court terme. Dans un premier temps, un devis sera demandé à plusieurs entreprises locales pour le remplacement des tôles de la toiture et, éventuellement, le renforcement de la charpente sur les parties conservées.

Le nom donné à la salle

Au regard de l'utilisation souhaitée qui serait dédiée aux spectacles (théâtre, cabaret de l'APE, Fors-Comédie, concerts, saison culturelle, etc.) le nom qui semble le plus approprié serait « SALLE DE SPECTACLE ».

De plus, cette utilisation aurait l'avantage indéniable de libérer la salle polyvalente pour d'autres activités.



4.	Autorisation de mandatement et liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014	D/2013-098
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-098-DE		

Rappel : « Les dispositions de l'article 7 alinéa 1 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et Régions, ainsi que l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation permettent aux maires, sur autorisation du conseil municipal, d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.** »

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de lui donner cette autorisation ; en effet, des factures de matériel et de travaux seront présentées au règlement avant le vote du budget primitif 2014 qui, cette année, n'interviendra pas avant le mois d'avril en raison des élections municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considérant la nécessité pour l'ordonnateur de pouvoir, dès le début de l'exercice budgétaire, engager des dépenses d'investissement pour faire face aux besoins des services,
- Vu les dispositions de l'article 7 alinéa 1 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et Régions,
- Vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

décide à l'unanimité d'autoriser le maire à régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (emprunts exceptés), soit une limite de :

Total dépenses d'investissement du BP 2013	Remboursement de la dette	Crédits ouverts au BP 2013	Montant autorisé avant le vote du BP 2014
1.049.764,46 €	- 110.400,00 €	939.364,46 €	234 841,12 €

Et notamment les dépenses suivantes :

OPERATION D'ÉQUIPEMENT N° 225 - ACHAT DE MATÉRIEL

→ Délibération 2013-089 du 05.11.2013

- Achat d'un **camion benne**, de marque IVECO, au SIVOM de Prahecq au prix de **6.700 € H.T.**,
- une dame vibrante au prix de 100 € H.T.,

→ Délibération 2013-105 suivante

- devis Actuel Vet N° 13104394 pour **1.213,01 € HT**
- devis Actuel Vet N° 13104395 pour **666,88 € HT**

OPERATION D'ÉQUIPEMENT N° 255 – AMÉNAGEMENT SALLES MULTIFONCTIONS

→ Délibération 2013-099 suivante pour un total de **80 473,50 € HT**

5.	Opération d'investissement n° 257 « Aménagement des salles multifonctions » : Ouverture de crédits au budget primitif 2014	D/2013-099
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-099-DE		

La délibération précédente n° 2013-098 autorise le maire à **régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit un plafond de 234.841,12 €** entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget primitif,

Dans le cadre de l'opération d'équipement N° 257 « Aménagement des salles multifonctions » Alain Fort rappelle que des décisions précédentes ont engagé les dépenses suivantes. Ces sommes doivent donc être inscrites à la section d'investissement du budget primitif 2014 :

Nature de la dépense	Tiers	Dépense H.T.	TTC (taux 20 %)
<u>Mandat public AMO</u> D-2013-068 du 04.09.2013	Deux-Sèvres Aménagement	42.275 €	50 730,00 €
<u>Maîtrise d'œuvre</u> D-2013-086 du 05/11/2013)	AZ Architectes, OEB Ballini, BET Ates, BET Ace	29.800 €	35 760,00 €
Marchés conclus par Deux-Sèvres Aménagement. pour le compte de la commune	- Mission « Contrôle technique » : Bureau Véritas	4.963,50 €	5 956,2 €
	- Mission « Coordinateur SPS » : LIAIGRE Christophe	3.435,00 €	4 122,0 €
	TOTAL	80 473,50	96 568,20

Dans le cadre de l'opération d'équipement n° 257 confiée en mandat de maîtrise d'ouvrage à Deux-Sèvres Aménagement et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'inscrire les sommes précitées à la section « dépenses d'investissement » du budget primitif 2014, à l'opération d'équipement n° 257,**
- **d'autoriser Mr le Maire à engager toute les dépenses liées à cette opération jusqu'à un montant maximum de 20 000 € HT.**

6.	Décisions modificatives N° 4 et N° 5 au budget primitif 2013 : ouverture de crédits sur l'opération 214 « travaux de voirie »	D/2013-100
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 18/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-100-DE		

Alain Fort expose aux membres du conseil que, pour faire face aux dépenses engagées en fin d'année notamment sur l'opération d'équipement n° 214 « travaux de voirie », il convient de passer les décisions modificatives suivantes :

D.M. N° 4 – VIREMENTS DE CREDITS sur l'opération 214 – Travaux de voirie					
DM N° 4 - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CRÉDITS A OUVRIER	chapitre	compte	Opér°	nature	montant
		023	023		<i>Virement à la section d'investissement</i>
CRÉDITS A RÉDUIRE	chapitre	compte	Opér°	nature	montant
	011	61523		<i>Entretien de voies et réseaux</i>	- 11.000 €
DM N° 4 - SECTION D'INVESTISSEMENT					
CRÉDITS A OUVRIER	chapitre	compte	Opér°	nature	montant
	23	2315	214	<i>Travaux de voirie</i>	+ 4 000 €
CRÉDITS A RÉDUIRE	chapitre	compte	Opér°	nature	montant
	23	2315	255	<i>Aménagement du Centre-bourg</i>	- 4.000 €

DM N° 5– OUVERTURE DE CREDITS SUR L'OPERATION 214 TRAVAUX DE VOIRIE						
sens	SECTION	chapitre	compte	Opér°	nature	montant
DEPENS	INVEST	23	2315	214	<i>Travaux de voirie</i>	11 000 €
RECETT	INVEST	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	11 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte de procéder aux décisions modificatives précitées.**

7. Indemnité de conseil au comptable de la commune pour 2013

D/2013-101

Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-101-DE:

Alain Fort rappelle que le conseil vote tous les ans une indemnité destinée à rétribuer les prestations de conseil du comptable de la commune pour l'année écoulée. Le taux voté en 2012 était de 100 % ; ce taux s'applique sur une base calculée sur la moyenne des dépenses des trois exercices antérieurs.

Pour information, la moyenne annuelle des dépenses des trois exercices précédents est de **1.217.519,00 €**; en conséquence, l'indemnité de conseil au taux de 100 % serait de **449.52 €** pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 3 abstentions, le conseil municipal :

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,

décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer ses prestations de conseil et fixe le taux de l'indemnité à 100 % pour l'année 2013.

Cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, est attribuée à Mme Nathalie Bourguet qui occupe les fonctions de comptable de la commune de Fors depuis 2012.

8. Augmentation du volume horaire hebdomadaire du responsable du secteur enfance-jeunesse de la commune de Fors

D/2013-102

Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 20/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-102-DE

Alain Fort rappelle qu'à la suite de la réforme des rythmes scolaires (suppression du CLSH le mercredi matin), l'emploi du temps de l'animateur territorial a été modifié : accord a été passé avec la Communauté de communes Plaine de Courance pour que son volume horaire hebdomadaire reste identique (35 h), ce qui entraîne une augmentation horaire pour la commune de Fors et une diminution pour la CCPC. **Par délibération 2013-083 du 1^{er} octobre 2013 le conseil municipal a accepté ce principe.**

En conséquence, la nouvelle répartition horaire hebdomadaire est la suivante :

- Communauté de communes Plaine de Courance 24,45/35^{èmes}
- **Commune de Fors** **10,55/35^{èmes}** (au lieu de 5,83/35^{èmes})

Conformément à la réglementation, cette modification horaire à été soumise à l'avis du Comité technique paritaire :

- Le 4 octobre 2013 le CTP de la Communauté de Communes a émis un avis favorable, avec mise en place au 1^{er} novembre 2013
- Le 21 novembre 2013, le CTP du Centre de gestion de la FPT 79 a également émis un avis favorable (*il devait se réunir le 7 novembre mais la séance a été reportée faute de quorum*).

Il convient maintenant de prendre une délibération concordante et un arrêté dont la date d'application doit obligatoirement être postérieure à l'avis du CTP ; Par souci de faciliter le calcul des salaires, Alain Fort propose que cette nouvelle répartition soit actée par un arrêté avec une date de mise en place au 1^{er} janvier 2014. Dans l'intervalle entre les deux dates de mise en place (du 1^{er} novembre au 31 décembre 2013) l'agent percevra des heures complémentaires de la part de la Commune de Fors, afin de compenser la diminution intervenue à la CCPC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'augmentation du volume horaire hebdomadaire de David Guilberteau, animateur territorial, qui passe de 5,83/35^{èmes} à 10,55/35^{èmes} à compter du 1^{er} janvier 2013.

9.	Augmentation du prix des repas et goûters facturés par la Commune de Fors à l'A.L.S.H. du mercredi	D-2013-103
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-103-DE		

Alain Fort rappelle que la Communauté de communes Plaine de Courance organise un ALSH, le mercredi en période scolaire, dans les locaux municipaux du groupe scolaire et du restaurant scolaire ; par commodité d'organisation, il a été décidé que la commune de Fors facture directement et globalement à la CCPC les repas et goûters pris dans ce cadre par les enfants.

Par délibération du 16 décembre 2013, la CCPC a fixé une augmentation des tarifs de 2 % pour l'année 2014, ce qui fait passer le repas de 2,14 € à 2,18 € et le goûter de 0,74 € à 0,76 €. M. le maire propose de prendre une délibération concordante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe **les tarifs des repas et goûters facturés à l'ALSH du mercredi à :**

2,18 € par repas et 0,76 € par goûter à compter du^{er} janvier 2014.

10.	Dénominations de lieux	D/2013-104
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-104-DE		

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Alain Fort expose qu'il souhaite donner officiellement des noms à certains lieux de la commune, afin qu'ils soient clairement identifiés. Les propositions sont mises au vote à main levée :

- 1) *Le jardin public nouvellement créé à l'emplacement de l'ancienne « maison Desrues » :*
Nouvelle dénomination proposée : « **Square de la Forge** » : accepté à l'unanimité
- 2) *La petite place située à l'arrière de la mairie et devant le bureau du maire :* Nouvelle dénomination proposée : « **Parvis de la Mairie** » : accepté à 13 voix POUR et 3 voix CONTRE
- 3) *Le parc public dit autrefois « Parc Desrues » ;* Nouvelle dénomination proposée :
« **Parc du Champ de Foire** » : accepté à 13 voix POUR et 3 abstentions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les noms suivants :

Square de la Forge – Parvis de la Mairie – Parc du Champ de Foire
et décide :

- d'acquiescer des plaques portant les noms choisis qui seront posées prochainement
- d'autoriser le maire à entreprendre toute démarche administrative et signer tout document permettant l'exécution de la décision.

11.	Equipement en vêtements de travail : choix du fournisseur	D/2013-105
Date de réception de l'accusé de réception en Préfecture : 19/12/2013 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20131217-FORS-2013-105-DE		

Les agents des services techniques et ceux de la restauration scolaire ont droit tous les ans à une allocation destinée à acheter des vêtements de travail. Or la municipalité a souhaité, au moment de la rédaction du Règlement intérieur, choisir le ou les fournisseurs concernés et grouper les commandes afin d'obtenir des prix plus compétitifs et une meilleure uniformité des équipements des agents. La première étape, le recensement des besoins par service et par agent, a été effectuée par Dominique Pougnaud et Rémy Guiochon.

Puis une consultation a été effectuée auprès de fournisseurs de vêtements de travail spécialisés. L'entreprise retenue est un fournisseur local **Actuel Vêt** à Aytré (17), qui fournit déjà les trousseaux pour plusieurs communes avoisinantes. Un avantage supplémentaire est que le commercial se déplacera à Fors, dans les services, afin que chaque agent puisse choisir *de visu*.

Agent des services de restauration scolaire et d'entretien

Pour la première dotation, tous les agents travaillant en restauration scolaire auront droit à 2 tenues au choix (blouse, tunique, tablier, pantalon + veste...) et une paire de chaussures de sécurité.

Ensuite les vêtements et chaussures seront remplacés au fur et à mesure des besoins (usure ou détérioration).

Les vêtements seront restitués par les agents temporaires à la fin de leur contrat de travail.

Deux tenues destinées aux remplaçants ponctuels seront aussi commandées.

Le coût de la première dotation est de **666,88 € HT**, selon le devis Actuel Vet N° 13104395

Services techniques

Tous les agents des services techniques auront droit à une première dotation d'un trousseau complet (T-shirts, sweat-shirts, pantalon, gilet multipoches, parka, chaussures de sécurité, gants).

Ensuite les vêtements et chaussures seront remplacés au fur et à mesure des besoins (usure ou détérioration).

Le coût de la première dotation est de **1.213,01 € HT**, selon le devis Actuel Vet N° 13104394

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver les devis présentés :

- devis Actuel Vet N° 13104394 pour 1.213,01 € HT
- devis Actuel Vet N° 13104395 pour 666,88 € HT

- d'inscrire cette dépense à la section d'investissement du Budget primitif 2014, opération 225 « achat de matériel »

- de modifier et compléter en conséquence l'annexe 4 du Règlement intérieur de la commune de Fors, intitulée « avantages vestimentaires accordés au personnel titulaire ou intérimaire ou CDD »

12.

QUESTIONS DIVERSES

1. Organisation d'un spectacle dans le cadre des « Nuits Romanes »

Lors de l'inauguration du Centre bourg, le 16 novembre dernier, Mme Ségolène Royal, en voyant l'église Notre-Dame de Fors, a suggéré d'y organiser un spectacle dans le cadre des Nuits romanes.

Stéphanie Delgutte (avec l'aide bienvenue de Rémy Chauveau) a déposé le dossier de candidature qui a été validé. Les organisateurs de la Région Poitou-Charentes viendront visiter les lieux afin de mettre en place un spectacle prévu en Juillet prochain.

Ce spectacle sera intégré dans la saison culturelle 2014. L'engagement de la commune tient essentiellement en une aide logistique dont la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles.

LES NUITS ROMANES, C'EST :

- la mise en valeur de l'**exceptionnel patrimoine** roman, porteur de l'identité régionale
- la découverte ou la redécouverte de lieux magiques sous un jour nouveau, avec **un regard différent**
- pour chaque soirée, un spectacle proposé par des **artistes professionnels**, conçu pour s'adapter à l'environnement architectural
- **différents univers artistiques** : arts de la rue, arts plastiques, pyrotechnie, musique...
- l'**accès du plus grand nombre à la culture** par la gratuité, la proximité et l'accessibilité des spectacles
- un **temps convivial** avec la dégustation de produits régionaux

2. Réseau communal d'éclairage public

A la suite de la conclusion d'un contrat de maintenance-entretien avec SEOLIS, Alain Fort et Stéphane Bonnin font le point sur l'avancée des travaux.

- La mise aux normes du réseau n'est pas terminée.
- Il y a toujours des pannes mais, dans l'ensemble, le réseau fonctionne beaucoup mieux.
- La maintenance fonctionne bien : après signalement, les problèmes et pannes sont réglés dans les cinq jours maximum.

Un seul problème majeur a été signalé depuis le commencement des travaux sur le réseau : Plaine du Lac, les candélabres ont été remplacés mais les travaux ont été « sabotés » : enrobé arraché et pas refait, tranchées mal remblayées, poteaux mal fixés... Un courrier RAR est envoyé avant la fin de la semaine à Séolis afin que ce problème soit réglé au plus vite.

3. Sinistre « toiture des salles associatives »

Nadette Porcher a relancé plusieurs fois l'avocat en charge du dossier et a obtenu les informations suivantes :

Les assignations ont bien été envoyées mais aux dires de Me Jouteux : « *ce sera long... Il a écrit au Tribunal pour rappeler qu'il attend toujours une date d'audience et espère avoir une réponse rapidement* ».

Il ne faut pas s'attendre à une avancée du dossier avant le début de l'année prochaine. Récemment, la commune a réglé une première note d'honoraires de 1.231 €.

4. Communauté de communes Plaine de Courance et création du nouvel EPCI « Communauté d'agglomération du Niortais »

Le dernier conseil communautaire de la CCPC s'est tenu le lundi 16 décembre dernier.

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes Plaine de Courance n'a plus d'existence. Le nouvel EPCI dénommé C.A.N. (Communauté d'agglomération du Niortais) prend le relais. La « nouvelle » CAN se compose de 45 communes représentées par 88 membres.

Les services de la compétence de la CCPC passent automatiquement à cette CAN élargie :

- **CLSH ; ATSEM ; ménage dans les écoles maternelles et primaires** : au 1^{er} janvier, les agents seront automatiquement transférés dans les effectifs de la CAN
- **Déchèteries et ramassage des ordures ménagères** : aucune modification d'organisation
- **SPANC** (Service public d'assainissement non collectif) et **Développement économique** : ces services sont transférés à la CAN dès le 1^{er} janvier 2014
- **Incendie**
- **Informatique dans les écoles**
- **Famille, ALSH**
- **Gradins, décompactage du stade**
- etc

Pour l'instant, les services à compétence territorialisée restent gérés par le territoire, donc à Prahecq. Les locaux continueront à être utilisés.

La première réunion du nouvel EPCI doit avoir lieu au plus tard le quatrième vendredi de janvier.

Dans le cadre de cette fusion et des bouleversements qu'elle pourrait entraîner, Alain Fort souligne que la volonté première est de rester dans la transparence la plus totale vis-à-vis des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 décembre 2013

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D-2013-098	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Autorisation de mandatement et liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014	3 - 4
D-2013-099	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Opération d'investissement n° 257 « Aménagement des salles multifonctions » : Ouverture de crédits au budget primitif 2014	4
D-2013-100	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Décisions modificatives N° 4 et N° 5 au budget primitif 2013 : virement de crédits sur l'opération 214 « travaux de voirie »	5
D-2013-101	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Vote d'une indemnité de conseil au taux de 100 %, au comptable de la commune, pour l'année 2013	5
D-2013-102	4.1	<i>Fonction publique :</i> Personnel titulaire	Augmentation du volume horaire hebdomadaire du responsable du secteur enfance-jeunesse 10,55/35^{èmes} (au lieu de 5,83)	6
D-2013-103	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Augmentation du prix des repas et goûters facturés par la Commune de Fors au C.L.S.H : 2,18 € par repas et 0,76 € par goûter pour l'année 2014	6
D-2013-104	3.5.	<i>Domaine et patrimoine :</i> actes de gestion du domaine public	Dénominations de lieux : - <i>Le jardin public de la « maison Desrués »</i> : « Square de la Forge » - <i>La petite place à l'arrière de la mairie</i> : « Parvis de la Mairie » - <i>Le parc public dit « Parc Desrués »</i> : « Parc du Champ de Foire »	7
D-2013-105	7.1	<i>Finances locales :</i> Décisions budgétaires	Equipement en vêtements de travail : le conseil accepte les deux devis de l'entreprise Actuel VET à Aytré	8

Emargements des membres du conseil municipal du 17 décembre 2013

Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN absent excusé
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT
Bruno MARCHAND absent excusé	Renaud POUGET absent excusé
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD